



**CSE EXTRAORDINAIRE DU 03/11/2020
RECOURS A L'ACTIVITE PARTIELLE
AVIS DEFAVORABLE A L'UNANIMITE**



6 points posent problèmes au SHN/CGC sur le dispositif de mise en activité partiel proposé par le PMU.

1. Niveau d'activité partielle :

Notre activité est touchée, certes, mais elle tient plutôt bien le choc.

Nous considérons que le niveau d'activité que proposé est trop bas. Le % d'activité des salariés du PMU devrait correspondre au moins au % de notre CA.

Nous nous élevons contre un recours abusif à l'activité partielle, qui vise à préserver le retour à la filière aux dépens des conditions de travail des salariés du PMU.

2. Différences entre les métiers :

Nous sommes choqués par la façon de traiter certains métiers. Les assistantes par exemple à 0 %, Dans une agence, tous les métiers sont importants, chacun met la main à la pâte et le soutien des Assistantes est essentiel. On n'a pas le droit de pratiquer une telle discrimination.

Les équipes ont vraiment le sentiment que les efforts sont toujours dans le même sens.

Le ressenti des collaborateurs au chômage à 100% est une absence de considération pour leur métier.

3. La façon dont sont traités les collaborateurs pendant cette période :

Nous remarquons que la direction n'hésite pas à mettre les équipes largement au chômage partiel quand elle pourrait pratiquer avec plus de discernement.

Cette mise au chômage partiel vient après des Mesures salariales Individuelles déplorables.

Nous déplorons que cette période difficile soit utilisée par la direction pour tenter de revenir à la hussarde sur les acquis sociaux.

Nous déplorons que les salariés du PMU viennent toujours au dernier rang des préoccupations de la Direction Générale.

4. La compensation financière proposée par le PMU :

Celle-ci est insuffisante et devrait couvrir 100% du salaire, compte tenu de notre activité qui continue.

Par ailleurs, le niveau de prise en compte des salariés en difficulté financière n'est pas suffisant.

Nous avons alerté sur la santé financière des collaborateurs dépendants des suppléments.

Si la direction avait écouté notre demande d'un retour à 100 %, les salariés aborderaient cette 2ème vague dans une situation moins critique.

Nous pensons que globalement, la direction ne fait pas assez pour petits revenus et pour ceux qui vont plonger dans une véritable détresse financière.

5. La date du 31/12 :

Nous considérons que la mise en place de l'activité partielle jusqu'au 31 décembre 2020 est prématurée, sachant que le confinement n'est prévu à ce stade que jusqu'au 1 er décembre.

Un point doit être fait régulièrement pour ajuster le niveau du taux d'activité de nos collaborateurs à la réalité de notre activité.

6. La DRC est de très loin la plus impactée par l'activité partielle :

Seulement 40% d'actifs sur les agences et DR... Pourquoi cette entité qui est en lien directe avec nos points de vente, est-elle la plus touchée, alors qu'à ce stade, 69% de notre réseau est actif ?

En conséquence, nous avons rendu un avis défavorable argumenté comme suit :

Au mois de mars, le SHN/CGC avait pris ses responsabilités en votant pour le recours à l'activité partielle.

A l'époque, nous entrions dans une première vague, sans savoir ce qu'il allait advenir de notre activité et le recours au chômage partiel était incontournable.

Depuis, nous avons vu ce qu'il s'est passé.

- Au CSE du mois de mai, nous avons déploré que la direction soit beaucoup plus frileuse s'agissant de la reprise d'activité de tous les collaborateurs.
- Au CSE du mois de juin, nous avons encore alerté notre nouveau Président, en lui faisant remarquer que notre réseau était ouvert à 100%, notre chiffre d'affaires était reparti au-delà de nos espérances. Et pourtant, le PMU continuait de bénéficier du dispositif de chômage partiel financé par la collectivité.
- Au CSE du mois de juillet, Le SHN/CGC a renouvelé sa demande de reprise à 100% des collaborateurs en précisant que le chômage partiel n'était pas compatible avec un niveau d'enjeux très supérieur aux prévisions.
- AU CSE de septembre, rebelote. Nous avons dénoncé un retour beaucoup trop tardif à 100%, alors que les collaborateurs en activité étaient en situation de surcharge pour compenser l'absence des salariés en chômage

On voit donc que ce n'est pas tant le recours à l'activité partielle, qui est sans doute nécessaire dans la situation actuelle, mais la façon dont les dirigeants de notre entreprise la met en place qui pose un problème.

C'est pourquoi, compte tenu de ce qui s'est passé, la Direction du PMU nous place dans une situation où un avis favorable est impossible.

LES ELUS, A L'UNANIMITE, ONT RENDU UN AVIS DEFAVORABLE, ce qui ne changera rien à la mise en place du dispositif.

**Compte tenu des remontées unanimes des Organisations Syndicales, la direction a consenti à revenir sur le taux d'activité des Assistantes. Il sera de 20%...
Quel effort !**



VOS ELUS SHN/CGC

